

LES ACTUALITES DE LA



EDITO

Fusion des sections soin et dépendance : du rapport Pirès-Beaune au PLFSS 2024

Le PLFSS 2024 a retenu en tant qu'option, pour les départements volontaires, de fusion des sections soin et dépendance qui seraient amenées à être portées intégralement par les ARS.

Ce constat doit nous amener tant à une réflexion sur le rapport que sur le PLFSS.

Partant d'une étude sur le reste à charge, le groupe de travail Pirès-Beaune étend ses investigations à un périmètre large avec des propositions ambitieuses destinées à fonder la 5^{ème} branche. Le rapport souligne l'importance de financer la rénovation du bâti. En revanche, il est à nuancer et semble lacunaire tant sur la question des USLD que sur l'autonomisation des EHPAD hospitaliers.

En effet s'il est important de souligner les avancées de ce travail, il convient aussi de porter un regard critique sur ses imperfections. Tant sur les USLD que sur les EHPAD hospitaliers, le rapport commet les mêmes écueils que d'autres avant lui en omettant l'outil que représente l'hôpital de proximité. Cela peut s'expliquer par une forme de reproduction des schémas visant à conserver un cloisonnement des secteurs sanitaires et médico-sociaux. Preuve s'il en est que l'on peut à la fois être ambitieux et résolument conservateur.

La fédération, force de proposition auprès des pouvoirs publics défend, pour sa part, une autre vision : celle de la continuité et des coopérations saines. Altérité et complémentarité.

L'enjeu n'est pas neutre : la continuité des parcours.

Les publics accueillis dans nos établissements sont les plus vulnérables qui présentent bien souvent les parcours les plus complexes et qui ne trouvent pas de place dans les structures autonomes. A cet angle mort du rapport s'ajoute la question des USLD, dont l'histoire des 20 dernières années a montré le désintérêt des décideurs. Pourquoi investir dans l'outil puisqu'en ne faisant rien on produit désormais de l'USLD avec de l'EHPAD ? Les EHPADs voient en creux se dessiner une commande à la sanitarisation tout en demeurant des lieux de vie, sans en avoir pleinement les moyens. C'est aussi le risque derrière le discours naïf du virage domiciliaire, dont une présentation parfois simpliste servirait au final plus à réduire l'offre dans les établissements médico-sociaux qu'à trouver de réelles alternatives et solutions de complémentarité pour nos concitoyens.

Nos missions, nos structurations organisationnelles et bâtimementaires, la taille et l'assise territoriale de nos établissements témoignent des synergies entre activités sanitaire et médico-sociale au quotidien. L'autonomie juridique des EHPAD évoquée dans le rapport ne peut être un standard en établissement de proximité. Ce sont ces synergies qui sont attendues par nos usagers et leurs proches, c'est cette souplesse qui est souhaitée par les professionnels de santé, et c'est ce décroisement que nous appelons de nos vœux du côté de nos partenaires institutionnels.

Le rapport ne répond enfin que partiellement à la question des parcours, en omettant l'impact pour les filières de soins. La question de la filière d'aval est aujourd'hui plus que jamais cruciale pour les centres hospitaliers. Eté après été, et désormais sans discontinuer, les alertes sont portées par les fédérations et les acteurs de terrain. Le sanitaire et le médico-social sont intrinsèquement liés, et le vieillissement de la population accentue chaque jour plus encore ce constat.

Ces problématiques, nous les connaissons bien. C'est notre quotidien.

Par-delà le bonneteau budgétaire d'une gouvernance toujours pas simplifiée, et alors que le PLFSS 2024 fraîchement déposé fera l'objet d'un examen au Parlement dans les semaines à venir, il convient de souligner que les ONDAM votés - tant sanitaires que médico-sociaux - ne suffiront pas à combler les retards de financement de nos établissements.

Les établissements ne demandent pas à s'enrichir, ils demandent à pouvoir assurer un pilotage et une visibilité et à être indemnisés des charges supplémentaires qui leur sont imposées.

Injonction leur est faite d'établir des budgets à l'équilibre et sincères pour préserver une autonomie destinée à leurs investissements et à assurer leur pérennité.

Derrière ce discours conforté par un cadre juridique, la réalité est autre : dépendance aux subventions accrue, dégradation des outils de travail, les perspectives paraissent peu réjouissantes. L'enveloppe médico-sociale de 100 M€ annoncée - certes bienvenue - sera malheureusement insuffisante pour aider l'ensemble des structures françaises et s'apparente à une aide d'urgence pour financer les payes.

Pourtant, depuis deux ans, les hôpitaux de proximité ont vu une reconnaissance importante et des labellisations en ont découlé. Les Plans Régionaux de Santé ont intégré l'outil et les Agences en voient l'intérêt : investir dans nos établissements c'est contribuer à l'économie générale du système de santé et à la fluidité des parcours.

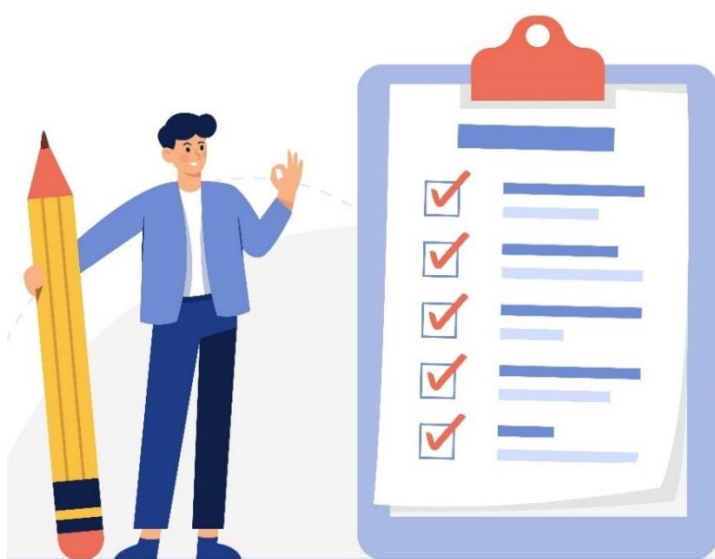
Dès lors, l'enjeu est celui de la cohérence des messages portés.

La demande est simple : reconnaître et valoriser l'interdépendance des missions sanitaires et médico-sociales des hôpitaux de proximité pour leur permettre de jouer leur rôle d'acteur de premier recours et de garants des parcours.



Sophie Guinoiseau,
Présidente de la FNE SP

LES ACTUALITES DE LA FNESP



GROUPE DE TRAVAIL INTERNE FNESP

La Fédération a constitué un groupe de travail sur l'exercice des médecins dans les établissements de santé de proximité.

L'objectif est d'établir une fiche de synthèse sur cette thématique, fiche qui sera diffusée aux adhérents.

JOURNEES DE LA FCPTS

La Fédération Nationale des CPTS a organisé les 11 & 12 octobre prochain à Auxerre, ses journées nationales.

La thématique « Les CPTS : une réponse plurielle en santé ».

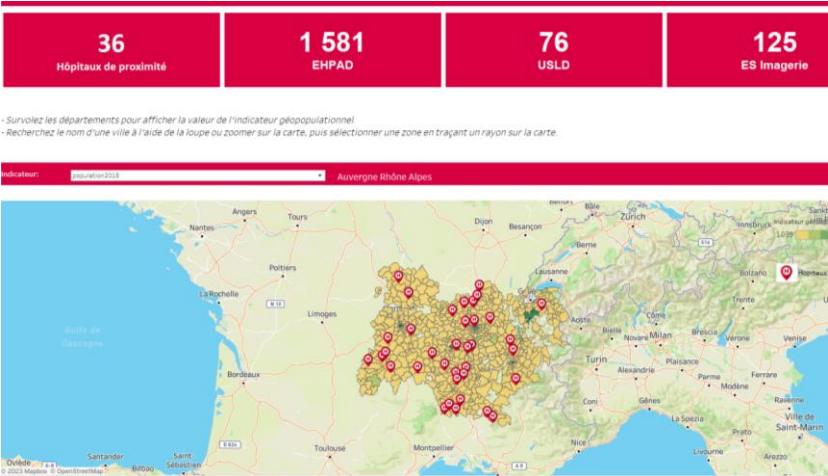
Dans la poursuite de la collaboration de nos deux fédérations, la FCPTS a sollicité la FNESP afin d'intervenir lors d'une table-ronde sur le thème « Représentation politique des CPTS, liens avec nos partenaires ». Marcel GRAND, délégué pour la région AURA y a représenté la FNESP.



L'ANAP DEBUTE L'ACCOMPAGNEMENT DE 73 HÔPITAUX DE PROXIMITE



Missionnée par la DgOS, en lien avec les ARS et avec le soutien de la FNESP, l'Anap va accompagner sur le terrain 25 % des hôpitaux de proximité, pour les aider à renforcer l'accès aux premiers recours, structurer une offre de consultations avancées et contribuer à la permanence et la continuité des soins. L'Anap met aussi à leur disposition un nouvel outil de datavisualisation pour observer leur activité et l'adapter aux spécificités du territoire.



[HTTPS://ANAP.FR/S/ACTUALITE?ACTU=HOPITAL-DE-PROXIMITE-UN-APPUI-TERRAIN-ET-UN-NOUVEL-OUTIL-DE-DATAVISUALISATION](https://anap.fr/s/actualite?actu=hopital-de-proximite-un-appui-terrain-et-un-nouvel-outil-de-datavisualisation)

SEMINAIRE DU HCAAM

La Fédération a participé à une nouvelle réunion du séminaire du HCAAM, consacrée à l'approche sociologique des pratiques professionnels dans les organisations pluriprofessionnelles en soins primaires.



LES ACTUALITES DE LA FNESP

VALORISATION EXERCICE MIXTE



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

La DGOS a réuni un groupe de travail en juin dernier, afin d'échanger sur la valorisation de l'exercice mixte en hôpital de proximité et sur l'évolution du cadre réglementaire.

Voici la synthèse des 7 recommandations que la FNESP a transmis à la DGOS :

1. **suppression des 10% déduits des versements CPAM pour frais de gestion**
2. **revalorisation du montant de l'indemnisation de perte de revenu utilisé dans le cadre des formations à 6.5 C / demi-journée**
3. **valorisation des Staffs pluridisciplinaires** (avec un plafond de 3C quel que soit le nombre de patients évoqués)
4. **revalorisation des consultations de synthèse à 30€** sur la convention nationale
5. **Apparition de 2 notions** afin de valoriser l'engagement du médecin (25€/30€) : notion de *médecin traitant* (suite son patient à l'hôpital) et notion de *médecin correspondant* (prend en soin un patient qui n'est pas de sa patientèle)
6. **Distinguer le forfait entrée et du forfait sortie** (C double)
7. Valoriser l'implication des médecins libéraux intervenant en hôpital de proximité s'engage dans la vie institutionnelle de l'établissement.

REUNION FNESP EN REGION ILE-DE-FRANCE

A l'initiative d'Alice CAILLIOT, chargée de mission FNESP pour la région de Ile de France, une demi-journée d'échanges est organisée à l'Hôpital suisse de Paris, en présence d' Edith RIOU – représentante de la DGOS et d'Arnaud CORVAISIER – directeur de l'offre de soins de l'ARS.



JOURNEE D'ECHANGE

autour des établissements de santé d'Ile-de-France

17 octobre 2023
de 09h30 à 13h30

Hôpital suisse de Paris
10 rue Minard
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

- > **09h30 - Accueil des participants**
Mme COSIALLS - Directrice de l'Hôpital Suisse de Paris
- > **09h45 - Tour de table et présentation de chaque établissement participant**
- > **10h00 - Présentation de la FNESP**
Mme CAILLIOT - Chargée de mission Ile-de-France et M. Bruno TOURNEVACHE - Chargé de mission national
- > **10h15 - Retour sur la labellisation des hôpitaux de proximité en région**
M. CORVAISIER - Directeur de l'offre de soins à ARS Ile de France
- > **10h30 - Présentation de la réforme des hôpitaux de proximité**
Mme Edith RIOU - Cheffe de bureau Évaluation, modèles et méthodes- DGOS
- > **10h45 - L'accompagnement des établissements par l'ANAP**
Mme Corinne VARGAS - Manager Pôle Performance des Prises en Charge - ANAP
- > **11h00 - Ateliers :**
 - Organisation de la prévention au sein des hôpitaux de proximité
 - Développement de la qualité et préparation de la certification au sein des hôpitaux de proximité
 - Recrutement médical et exercice mixte en hôpital de proximité
- > **12h30 - Déjeuner**



LA FNESP INTEGRE LE COLLECTIF CVS CONCERT

Le collectif CVS Concert regroupe 14 fédérations d'usagers et de professionnels des ESMS. Il avait envoyé un rapport de synthèse de 150 préconisations pour améliorer le fonctionnement des CVS.



LA FNESP REAGIT SUR LE DECRET RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE LA VIE SOCIALE

A travers un communiqué diffusé début septembre, la FNESP a salué le travail fourni par le Ministère pour rénover la vie institutionnelle des établissements. Elle a néanmoins souhaité réagir sur le texte législatif publié, celui-ci présentant certaines imperfections, qui généreront insatisfactions et confusions dans les établissements médico-sociaux.

[HTTPS://WWW.FNESP.FR/ACTUALITES/LA-PARTICIPATION-DES-USAGERS-LAUTRE-ENJEU-DU-MEDICO-SOCIAL/](https://www.fnesp.fr/actualites/la-participation-des-usagers-lautre-enjeu-du-medico-social/)

